

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CPME 83 se désolidarise de la CPME SUD

Le 11 avril 2025 à Toulon,

La CPME 83, syndicat patronal, composante avec le MEDEF VAR, de l'Union Patronale du Var (UPV), sort du silence afin de rétablir la vérité.

En effet, au regard des différents articles de presse, avec pour fond : la non-position de la CPME SUD quant au sujet de l'instauration d'un Versement Mobilité Régional (VMR) en région Sud, nouvel impôt que la CPME 83 se refuse de voir appliquer aux chefs d'entreprise, à l'instar de la CPME NATIONALE, il apparaît nécessaire de rétablir la vérité.

Position de la CPME SUD sur le VMR : SILENCE RADIO

Au regard de l'évolution des échanges entre les élus de la région SUD, dont la CPME 83 a été tenue informée par le MEDEF VAR, la présidente de la CPME 83, Véronique MAUREL, a sollicité le président de la CPME SUD, Alain GARGANI, par **mail en date du 27 février**, afin de connaître la position à adopter au regard de ce combat syndical. **Ce mail est resté sans réponse.**

Ledit mail a été relayé le 28 février par le président de la CPME 84, Bernard VERGIER, auprès du président de la CPME SUD.

Mail à nouveau resté sans réponse.

La CPME 04 a également sollicité pendant cette période la CPME SUD en ce sens, en vain.

Au regard de ce silence, la CPME 83, par le biais de sa présidente, a adressé **une nouvelle demande par mail** au président de la CPME SUD **le 4 mars. Restée elle aussi**, et jusqu'à ce jour sans réponse.

Au regard du silence persistant de la CPME SUD, la CPME 83 a alerté la CPME NATIONALE de cette situation.

La lutte du MEDEF SUD contre le VMR : nous sommes alignés

De la réunion du 31 janvier 2025 en présence de 3 vice-présidents de la Région SUD mandatés par le président Renaud MUSELIER et les présidents des MEDEF territoriaux du MEDEF SUD, (réunion à l'occasion de laquelle la Région SUD n'a pas fait part de sa position quant au VMR), jusqu'à la convocation au Comité des Partenaires Régional (COPART) du 4 avril :

La CPME 83, tenue informée par le MEDEF VAR, suit depuis le début, en tant qu'observateur forcé par l'absence de consignes régionales, les échanges engagés par le MEDEF SUD avec la région SUD et ne peut qu'être alignée.

Convocation à un COPART : ni informée, ni conviée par la CPME SUD

Par délibération en date du 14 mars, le conseil régional est venu élargir la composition du Comité des Partenaires Régional (COPART), notamment aux employeurs. La CPME SUD, l'U2P PACA et le MEDEF SUD sont donc dotés, depuis cette date, de 8 postes chacun.

Par mail en date du 27 mars 2025, une invitation à participer à une réunion du COPART, dont le versement mobilité régional (VMR) était inscrit à l'ordre du jour, était reçue par les syndicats patronaux précités.

Lors de cette réunion, les 8 représentants du MEDEF SUD (dont faisaient partie les 6 présidents des MEDEF territoriaux) et les 6 représentants de l'U2P présents ont voté CONTRE l'instauration du VMR en région SUD.

La CPME SUD, qui n'avait convié que 2 représentants, s'est abstenue.

Fort heureusement, il ressort de ce vote, un refus clair des acteurs présents de faire porter sur les entreprises, le poids de cet impôt de production supplémentaire.

La CPME DU VAR n'a été, ni informée de la tenue de cette réunion par la CPME SUD, ni invitée.

Rencontre avec Renaud MUSELIER : ni informée, ni conviée par la CPME SUD

Par un article de TRIBUCA du 9 avril 2025, la CPME 83 a été informée de la tenue d'une rencontre entre le président de la CPME SUD, Alain GARGANI, accompagnée de la présidente de la CPME 13, Corinne INNESTI et Renaud MUSELIER, président de la Région SUD, sans concertation préalable avec les membres du bureau de la CPME SUD.

Quelle motivation ? Quel objectif ?

L'article précité nous informe des ambitions et éventuels résultats de ce rendez-vous :
Surseoir à statuer ? Diviser par deux le taux ? Une ristourne sur la carte ZOU ?

Aussi il apparaît nécessaire, par le présent communiqué de presse, de réaffirmer, dans la droite ligne de la CPME NATIONALE, que **la CPME 83 est fermement opposée à la mise en place du VMR en 2025 et pour l'avenir.**

Conséquences :

Si une ligne de conduite est tenue depuis le début de cette lutte syndicale par la CPME SUD, c'est bien de ne pas faire preuve de concertation préalable avec les membres de son bureau.

S'il aura fallu attendre ce 9 avril 2025, pour que la CPME SUD fasse (enfin) connaître sa position par voie de communiqué de presse, au regard des éléments rappelés ci-avant, **la CPME 83 a fait un signalement ce mardi (le 8 avril), auprès de la CPME NATIONALE, afin qu'elle intervienne, convoque les instigateurs de ces agissements pour qu'ils s'expliquent et que, le cas échéant, des sanctions puissent être prises.**

Contact Presse : Annie FOLLIS : 06.99.16.48.25 – a.follis@upv.org